

AVIS EMIS PAR LE CHSCT-D DES HAUTES ALPES
Réunion du 11 mai 2018

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>À l'attention des professeurs :</p> <p>Avis n°1 Généraliser la présentation systématiquement les personnels AVS présents dans les cours ;</p> <p>Avis n°2 Ne pas hésiter à communiquer avec les AVS, leurs indiquer vos attendus et les règles dans la classe ;</p> <p>Avis n°3 Faire un bilan rapide en fin de cours si besoin;</p> <p>Avis n°4 Faire remonter tout besoin d'accompagnement d'élève dans vos cours si vous le jugez utile ou nécessaire ;</p> <p>Avis n°5 Utiliser la fiche RSST afin de signaler les situations de travail qui font problème si nécessaire.</p> <p>À l'attention de l'administration du collège :</p> <p>Avis n°6 Revoir complètement le RSST (utiliser les documents du site de la DA-SHCT si besoin) ;</p> <p>Avis n°7 Donner davantage de temps à l'assistant de prévention pour assurer ses missions (actuellement 30 minutes hebdomadaires) et étudier la possibilité d'un deuxième AP (Éducation Nationale) pour couvrir les besoins de tous les personnels du collège ;</p> <p>Avis n°8 Préserver autant que possible des effectifs classe inférieurs à 24 afin de poursuivre une politique inclusive réussie ;</p>	<p>Avis n°1 à 5 adressés aux intéressés</p> <p>Avis n°6 à 14 adressés à la direction du collège Fontreyne</p>

Avis n°9

Maintenir l'approche volontariste dans les liaisons Segpa-collège ;

Avis n°10

Soutenir et accompagner la classe lorsqu'un élève en perturbe fortement le climat ;

Avis n°11

Réfléchir sur la faisabilité et l'intérêt d'une "classe tampon" dans le contexte du collège ;

Avis n°12

Permettre la prise de connaissance du profil comportemental d'un élève à comportement perturbateur, faire confiance en la discrétion professionnelle et rappeler l'obligation de réserve de chacun ;

Avis n°13

Proposer une grille de compétences attendues des AVS selon les besoins du collège Fontreyne en direction du service de gestion compétent des AVS/AESH.

Avis n°14

Finaliser le livret d'accueil des personnels précaires.

À l'attention de la DSDEN :

Avis n°15

Chercher à mettre en adéquation les moyens avec les besoins du département en s'appuyant sur les objectifs d'inclusion de qualité réclamés par l'institution ;

Avis n°16

Impulser une réflexion départementale sur l'accueil des EBEP et les moyens d'accompagnement avec la MDPH, Pôle Emploi, les partenaires associatifs... ;

Avis n°15 à 22 :

L'objectif d'efficience est recherché dans tous les champs de la gestion des accompagnants des élèves en situation de handicap. De la prise en compte des notifications de la MDPH au management de proximité.

<p>Avis n°17 Développer une réelle gestion des ressources humaines au sein du service gestionnaire des AVS/AESH avec des personnels formés à cette mission ;</p> <p>Avis n°18 Veiller à l'adéquation des compétences scolaires des AVS en contrat sur des collèges ou lycées ;</p> <p>Avis n°19 Donner une formation plus précoce aux personnels AVS/AESH embauchés et ajouter une formation de terrain (Possibilité de prendre appui sur les personnes ressources du collège Fontreynne dont l'expérience et l'efficacité sont reconnues localement) ;</p> <p>Avis n°20 Émettre pour les AVS des feuilles de route explicites ; les emplois du temps doivent être rédigés par la DASH.</p> <p>Avis n°21 Rechercher la stabilité des AVS auprès des élèves, si de nouveaux besoins en AVS arrivent, ils ne doivent pas perturber les équipes déjà mises en place ;</p> <p>Avis n°22 Ne pas mutualiser les AVS au-delà de 2 élèves dans une même classe, effectuer la mutualisation en accord avec les professeurs ressources et en concertation avec les AVS concernées ;</p> <p>Avis n°23 Reconnaître davantage les professeurs ressources en termes indemnitaire et temporel.</p>	<p>Avis n°23 : Ne relève pas de la compétence des DSDEN</p>
--	--

**L'Inspecteur d'Académie
DA-SEN des Hautes-Alpes**

Philippe MAHEU